



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT  
Affaire suivie par : Christèle TZANEV  
Tél. : 03 20 40 43 39  
[phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet : Avis du CRHH sur la demande d'agrément en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS) de l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) NOREVIE.**

En application de l'article L329-1 du Code de l'urbanisme, la demande d'agrément OFS de l'entreprise sociale pour l'habitat NOREVIE a été soumise à l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) dans sa séance du 10 décembre 2024.

Suite à la présentation du projet, le bureau du CRHH a émis un avis favorable sur la demande d'agrément OFS de la société NOREVIE.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur adjoint,